

En 2019, 757 614 travailleurs indépendants (hors praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés - PAMC) ont bénéficié d'une prise en charge de leurs soins au titre d'une affection de longue durée (ALD¹).

Les ALD 30, soient les affections figurant sur la liste des 30 pathologies justifiant l'accès au dispositif, constituent 96 % de l'ensemble des ALD. Cinq ALD regroupant les pathologies cardiaques, le diabète, les tumeurs et les affections psychiatriques représentent près de 68 % des ALD 30.

Les dépenses des patients en ALD représentent 63 % des dépenses et constituent le principal moteur de la croissance des dépenses.

CHIFFRES ESSENTIELS

757 614 personnes
en ALD en 2019

65 % d'hommes / 35 % de femmes

730 741 personnes
prises en charge au titre
d'une ALD 30

35 588 au titre d'une ALD hors liste
(ALD 31)

3 459 au titre d'ALD multiples
(ALD 32)

972 556 affections
toutes ALD confondues

1,3 ALD par bénéficiaire
en moyenne

LA POPULATION EN AFFECTION DE LONGUE DURÉE PROGRESSE DE FAÇON DYNAMIQUE EN 2019

757 614 personnes sont exonérées du ticket modérateur au titre d'une ALD, effectif en progression de 8,3 % par rapport à 2018. Les bénéficiaires d'une ALD sont très majoritairement pris en charge au titre d'une affection figurant sur la liste des pathologies (ALD 30). L'augmentation des affections prises en charge s'est nettement accélérée depuis 2016, suite à la simplification du processus d'attributions des ALD 30 en juin 2016. On recense au total 972 556 affections (toutes ALD confondues). En moyenne, une personne exonérée au titre d'une ALD est atteinte de 1,3 affection.

CINQ AFFECTIONS REPRÉSENTENT 65 % DES ALD EN 2019 (68 % DES ALD 30)

Sur les 30 affections de la liste, cinq groupes d'affections concentrent 68 % des ALD, le diabète et les tumeurs représentant à eux seuls 39 % des affections. Ces deux ALD ont contribué pour 36 % à l'augmentation du nombre total d'ALD en 2019. Le diabète qui constitue la première affection prise en charge, progresse de manière très dynamique (+7,1 % en 2019). Les tumeurs progressent également de manière dynamique (+5,6 % en 2019) en lien avec une forte progression des attributions, de même que les pathologies cardiaques et les artériopathies chroniques (+5,7 %). Viennent ensuite les maladies coronaires, qui progressent de 5,1 % en 2019. Les affections psychiatriques de longue durée se situent au cinquième rang des principales affections (50 136 bénéficiaires), mais progressent de façon très rapide (+12,5 %).

En 2019, les cinq premières ALD progressent légèrement moins rapidement que l'ensemble des affections (+6,5 % versus +8,3 %).

¹ Le dispositif des ALD vise à réduire la charge financière des assurés souffrant d'une maladie longue et coûteuse. Les assurés bénéficient d'une prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie de leurs dépenses de soins en rapport avec leur ALD (dans la limite des tarifs opposables). Introduit dès 1945 au titre de quatre maladies (cancer, tuberculose, poliomyélite, maladie mentale), ce dispositif concerne actuellement plus d'une trentaine de groupes de pathologies.

L'effectif de bénéficiaires d'une ALD (30, 31 ou 32) est significativement plus élevé ici que dans la publication antérieure (L'essentiel sur les travailleurs indépendants en chiffres - Édition 2019-données 2018). En effet, le mode de mesure a été modifié. Ainsi, on ne dénombre plus le nombre de patient en affection de longue durée au 31 décembre de l'année N, mais on considère comme bénéficiaire d'une ALD (30, 31 ou 32) toute personne ayant eu au moins un versement pour une prestation indiquée en rapport ou sans rapport avec une ALD exonérante (30, 31 ou 32) durant l'année N en date de soins. Les données des deux publications ne peuvent donc être comparées.

Tableau 1 : nombre de bénéficiaires d'ALD en 2019

| | Nombre de bénéficiaires | Variation 2019/2018 |
|--------------------------------|-------------------------|---------------------|
| ALD 30* | 730 741 | 8,3 % |
| ALD hors liste* (31) | 35 588 | 17,5 % |
| Pathologies invalidantes* (32) | 3 459 | -7,8 % |
| Ensemble des bénéficiaires | 757 614 | 8,3 % |

*ALD 30 : affections figurant sur la liste des 30 affections, établie par décret, comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse. ALD hors liste (31) : ALD ne figurant pas dans le décret. Pathologies invalidantes : plusieurs ALD 30 et/ou hors liste.

Champ : France entière.

Source : Cnam, SNDS, 2020.

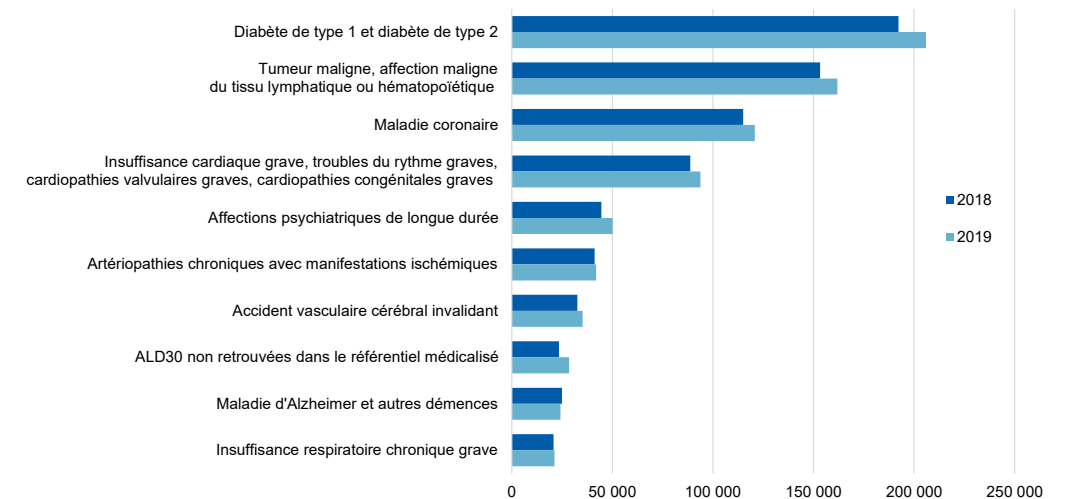
Tableau 2 : nombre et évolution des principales ALD en 2019

| Groupe ALD | Nature de l'affection | Nombre d'ALD en 2019 | | |
|---------------------------|--|----------------------|-----------|---------------------|
| | | Effectifs | Structure | Variation 2019/2018 |
| 8 | Diabète de type 1 et diabète de type 2 | 205 984 | 22,1 % | 7,1 % |
| 30 | Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique | 161 792 | 17,3 % | 5,6 % |
| 13 | Maladie coronaire | 120 835 | 12,9 % | 5,1 % |
| 5 | Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves | 93 745 | 10,0 % | 5,7 % |
| 23 | Affections psychiatriques de longue durée | 50 136 | 5,4 % | 12,5 % |
| Total des 5 premières ALD | | 632 492 | 67,8 % | 6,5 % |
| Total ALD 30 | | 933 509 | 100,0 % | 6,4 % |
| Total ALD (30, 31, 32) | | 972 556 | | 6,7 % |

Champ : France entière.

Source : Cnam, SNDS, 2020.

Graphique 1 : nombre d'ALD par nature d'affection pour les 10 principales ALD 30 en 2018 et 2019



Champ : France entière.

Source : Cnam, SNDS, 2020.

■ LES HOMMES REPRÉSENTENT 65 % DES PERSONNES EN ALD

Les hommes représentent 65 % des bénéficiaires d'une prise en charge en ALD 30. Le diabète reste la pathologie la plus fréquemment prise en charge chez les hommes (25 % des affections), suivi des coronaropathies (16 %). Parmi les pathologies cancéreuses (16 % des affections chez l'homme), le cancer de la prostate est la principale pathologie prise en charge.

Chez les femmes, ce sont les pathologies cancéreuses qui sont en tête des ALD, à l'origine de 21 % des affections, avec notamment le cancer du sein qui représente le principal cancer pris en charge.

■ LES ALD HORS LISTE (ALD 31) ET POLYPATHOLOGIES INVALIDANTES (ALD 32)

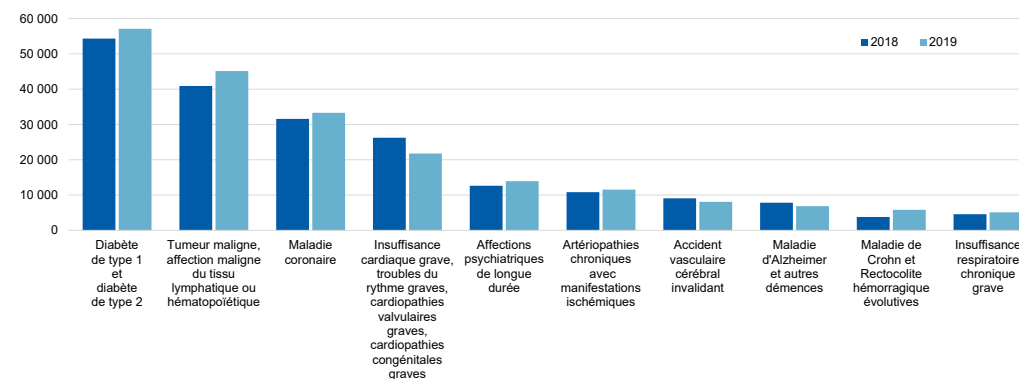
Près de 35 600 personnes sont exonérées du ticket modérateur au titre d'une ALD hors liste (31) en 2019, en progression de 17,5 % par rapport à 2018. Un peu plus de la moitié sont des hommes (52 %).

Près de 3 460 personnes sont exonérées du ticket modérateur au titre d'une ALD polypathologies invalidantes (32) en 2019, en recul constant depuis 2012 (-7,8 % en 2019). Près des deux tiers des bénéficiaires sont des femmes (63 %).

■ LES DÉPENSES DE SOINS EN ALD REPRÉSENTENT 63 % DES DÉPENSES REMBOURSÉES

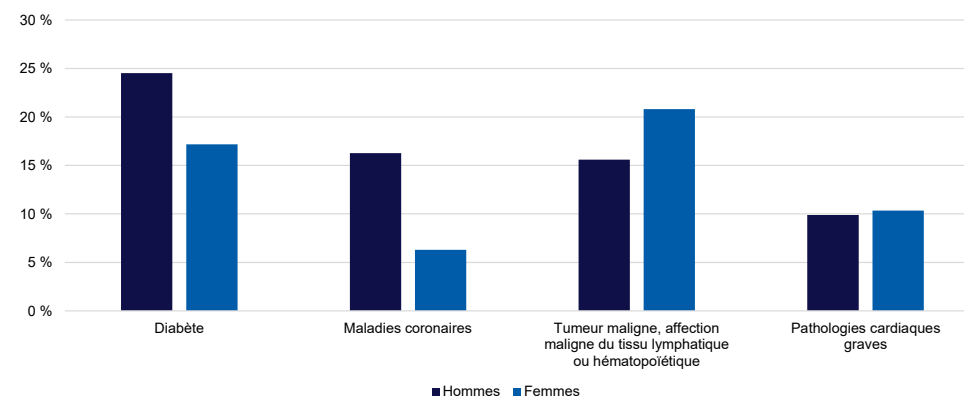
Les dépenses de soins remboursées à des personnes en ALD représentent 63 % des dépenses de soins en 2019 (soins de ville, indemnités journalières et établissements de santé privés). En effet, le montant moyen remboursé par l'Assurance maladie aux bénéficiaires en ALD est très nettement supérieur à celui remboursé aux bénéficiaires usuels (en moyenne neuf fois plus en soins de ville). Dès lors, l'évolution de la population en ALD est l'un des moteurs de la croissance des dépenses, à l'instar des autres régimes d'Assurance maladie.

Graphique 2 : nombre d'attributions annuelles des 10 principales ALD 30 (y compris renouvellement) en 2018 et 2019



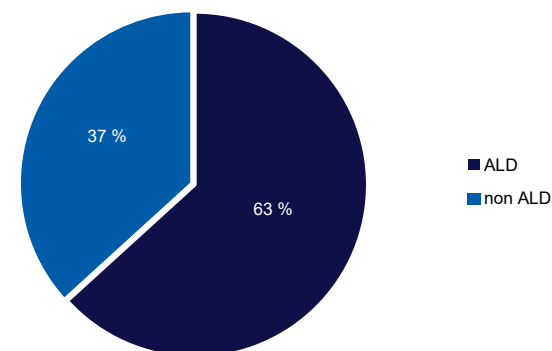
Source : Cnam, SNDS, 2020.

Graphique 3 : répartition des ALD les plus fréquentes par sexe, en 2019



Source : Cnam, SNDS, 2020.

Graphique 4 : structure des dépenses remboursées en 2019 selon le statut du patient



Champ : France entière, dates de soins.
Source : Cnam, SNDS, 2020.